

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS
LE 09 OCTOBRE 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le 09 octobre à la salle multifonctionnelle de Gascons, sous la présidence de monsieur le maire Henri Grenier et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants:

Mesdames Mireille Langlois, Sylvie Blais et Marie-Ève Allain
Messieurs Denis Langlois, Marc-Aurèle Blais et Hartley Lepage

Était également présente à cette séance, madame Chantal Vignet, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Après avoir constaté qu'il y a quorum, monsieur le maire ouvre la séance à 19h. Il souhaite la bienvenue à l'assistance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-10-464
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tout en rajoutant les points suivants aux affaires nouvelles:

- a) Protocole d'entente concernant Le pôle des technologies propres de la Gaspésie
- b) Problèmes d'érosion à la route de la Baie
- c) Acquisition de terrain situé entre le Centre Multi et l'aréna

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-10-465
ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que les procès-verbaux des séances du 10 et du 28 septembre 2018 soient adoptés tels que présentés aux membres du conseil.

La directrice générale apporte les rectifications suivantes:

- Résolution numéro 2018-09-454 - Adjudication de la soumission pour le pavage des accotements de la route de la Rivière et resurfaçage de tronçons du réseau routier municipal: La dépense sera défrayée à même les Fonds Carrières et sablières pour un montant de 71 605,24 \$, à même le règlement d'emprunt numéro 2018-06 pour un montant de 193 933 \$ et la balance dans le budget courant de la municipalité.
- Résolution numéro 2018-09-458 - Travaux à la route LeGrand: le montant de 41 500 \$ sera défrayé à même le surplus accumulé non affecté de la municipalité tout en ajoutant le certificat de disponibilité de crédits certifiant qu'il y a des fonds suffisants au poste du surplus accumulé non affecté pour acquitter ladite dépense.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-10-466
ADOPTION DES COMPTES À PAYER,
DES LISTES DE DÉPÔT-SALAIRES ET
DES CHÈQUES AU 30 SEPTEMBRE 2018

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que le conseil municipal adopte par la présente la liste des dépôts-salaires de 97244 à 97262 et 906214 à 906369 et des chèques portant les numéros 97244 à 97258 et 911805 à 911933 et que les comptes à payer au montant de 101 959,78 \$ soient acceptés et payés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget de la municipalité pour acquitter les dépenses décrites dans la présente résolution.

Dir. gén. / secrétaire-trésorière

CORRESPONDANCE

Monsieur le maire fait lecture de la correspondance.

- Correspondance de monsieur Daniel Briand pour l'embauche de nouveaux pompiers, pour l'achat d'un nouveau camion incendie, pour le paiement de deux (2) heures de pratiques par mois pour les pompiers et une rémunération lors des cours obligatoires, pour l'augmentation du salaire des pompiers et des officiers de la municipalité et pour le renouvellement des uniformes. *Une rencontre ultérieure sera prévue avec le directeur des services incendie.*
- Lettre concernant le terrain voisin du 279 route 132, Port-Daniel.
- Lettre concernant un logement intergénérationnel.
- Correspondance de la Caureq : Redistribution des excédents – année financière 2017-2018.
- Courriel d'un résident concernant la boîte aux lettres, les chats errants et les aboiements des chiens.
- Correspondance de la MRC du Rocher-Percé : Résolution numéro 18-09-164-0, adoption du projet de règlement numéro 308-2018 modifiant le règlement numéro 241-2009 de la MRC du Rocher-Percé.
- Correspondance du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports concernant les causes possibles d'inondations de routes municipales dans le secteur du pont P-10030.
- Correspondance concernant les dommages causés par les marées et l'érosion à une résidence située au 431, route 132, Port-Daniel.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-10-467
DONS

Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les dons suivants :

- Un montant de 50 \$ à l'École Polyvalente de Paspébiac pour le Club de déjeuners ;
- Un montant de 50 \$ à la légion royale canadienne de Chandler pour souligner le jour du souvenir ;
- Un montant de 50 \$ à la Légion royale Canadienne de New-Carlisle pour souligner le jour du souvenir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-10-468
AJOUT D'UN COMPTEUR D'EAU AU COMPLEXE MUNICIPAL
ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons entérine l'ajout d'un compteur d'eau au Complexe municipal de Port-Daniel au montant de 6 715 \$, taxes en sus auprès du Groupe Ohméga et en autorise le paiement. Cette dépense sera défrayée à même le surplus accumulé non affecté de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, certifie qu'il y a des crédits suffisants au poste du surplus accumulé non affecté de la municipalité pour acquitter la dépense décrite dans la présente résolution.

Dir. gén. / secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-10-469
AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE
ST-ONGE & ASSELS, AVOCATS INC.

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise le paiement de facture de St-Onge & Assels, avocats inc. au montant de 3 935,91 \$, taxes en sus pour des services rendus et honoraires dans le dossier de Copac inc., Experts-Conseils.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-10-470
AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES
GROUPE SCE INC.

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise le paiement de facture du Groupe SCE inc. au montant de 5 651,80 \$, taxes en sus, pour les honoraires professionnels concernant le développement organisationnel - Diagnostic organisationnel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-10-471
ESPACE PUBLICITAIRE DANS LE PROCHAIN GUIDE
TOURISTIQUE DE LA GASPÉSIE 2019-2020

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Hartley Lepage et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise l'achat d'un espace publicitaire d'une ½ page dans le Guide touristique de la Gaspésie 2019-2020 au montant de 2 950 \$, taxes en sus. Cette dépense fera partie du budget 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-10-472
AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE
NASCO INC.

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement du décompte numéro 2 de Nasco inc. au montant de 229 579,84 \$, taxes incluses et du décompte numéro 3 au montant de 567 381,63 \$, taxes incluses et ce, pour des travaux de pavage dans les différentes routes municipales.

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise la directrice générale, Chantal Vignet, à émettre le paiement des factures présentés par Nasco et ce, sur approbation du chargé de projet.

Cette dépense fait partie du règlement d'emprunt numéro 2018-06.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-10-473
AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE
NORTRAX QUÉBEC INC.

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement de la facture au montant de 169 000 \$, taxes en sus, à Nortrax Québec inc. pour l'achat d'une rétrocaveuse John Deere 2018. Cette dépense fait partie du règlement d'emprunt numéro 2018-04.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-10-474
AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE
MONSIEUR DANIEL BRIAND

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement de la facture de monsieur Daniel Briand pour la capture de castors et les frais de déplacements au montant de 352 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-10-475
AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE
ARPO, GROUPE-CONSEIL

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement de la facture au montant de 4 232 \$, taxes en sus, à Arpo, Groupe-conseil pour la réfection de routes et de ponceaux. Cette dépense fait partie du règlement d'emprunt numéro 2018-06.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-10-476
AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES
TETRA TECH QI INC.

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement des factures suivantes à Tetra Tech Qi inc. :

- Un montant de 2 845 \$, taxes en sus, pour la problématique de drainage dans la route de la Rivière;
- Un montant de 2 833 \$, taxes en sus, pour la stabilisation du talus dans la route du Capitaine;
- Un montant de 6 250 \$, taxes en sus, pour le pavage des trottoirs et des accotements;
- Un montant de 2 283 \$, taxes en sus, pour le rehaussement de la route LeGrand;
- Un montant de 5 055,70 \$ taxes en sus, pour la réfection du quai de Port-Daniel–Gascons.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-10-477
CENTRE DE LA PETITE ENFANCE
P'TITS COQUILLAGES

ATTENDU QU'une rencontre à eu lieu avec le conseil d'administration et le personnel du Centre de la petite enfance «P'tits Coquillages» nous expliquant la situation problématique du Centre ;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Port-Daniel–Gascons a pris connaissance des états financiers du CPE ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accorde une aide financière au montant de 24 000 \$ au Centre de la petite enfance «P'tits coquillages» pour l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-10-478
ROUTE SINAI

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons mandate une firme d'ingénieur afin de régler différentes problématiques existant dans la route Sinai et de la rendre plus sécuritaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-10-479
ANTIVIRUS BITDEFENDER CLOUD SECURITY

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte l'offre de service de PG Solutions au montant de 540 \$, taxes en sus pour l'installation de six licences Antivirus Bitdefender Cloud Security.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-10-480
ACCEPTATION DE LA SOUMISSION
REMPLACEMENT ET INSTALLATION
DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ

Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte la soumission de Les Glissières de sécurité J.T.D. inc. au montant de 63 000 \$, taxes en sus, pour le remplacement et l'installation des glissières de sécurité. Cette dépense sera défrayée à même le surplus accumulé non affecté de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, certifie qu'il y a des crédits suffisants au poste du surplus accumulé non affecté de la municipalité pour acquitter la dépense décrite dans la présente résolution.

Dir. gén. / secrétaire-trésorière

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-10-481 DEMANDE D'AUTORISATION D'UN CONGÉ SANS SOLDE

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte la demande d'un congé sans solde à monsieur Martin Gauthier, soit tous les vendredis du 12 octobre 2018 au 26 avril 2019 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-10-482 REMBOURSEMENT DE FACTURE MONSIEUR ROLAND DORION

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons mandate la directrice générale à contacter monsieur Dorion afin que ce dernier réclame les frais d'optométrie auprès de la CNESST.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-10-483 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION ACHAT D'ÉQUIPEMENT DE GYMNASSE

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte la soumission de AD-Mats au montant de 1 737,50 \$, taxes en sus, pour l'achat d'équipement de gymnase pour le groupe 4-6 ans.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-10-484 DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION DU JARDIN COMMUNAUTAIRE DU VIEUX-COUVENT DE GASCONS INC.

CONSIDÉRANT la dissolution de l'Association du Jardin communautaire du Vieux-Couvent de Gascons inc. en date du 20 août 2018 ;

CONSIDÉRANT la résolution de l'Association concernant la répartition des avoirs de l'Association stipulant que le cabanon et l'outillage appartenant au Jardin communautaire soient cédés à la municipalité de Port-Daniel-Gascons ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte l'entente à l'effet que les biens appartenant au Jardin communautaire du Vieux-Couvent de Gascons inc. soient désormais cédés à la Municipalité ;

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise, monsieur le maire, Henri Grenier à signer ladite entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-10-485
PLAN DE COMPENSATION POUR DES TRAVAUX EN RIVE
À PROXIMITÉ DE LA BAIE-DES-CHALEURS

CONSIDÉRANT QU'un avis de non-conformité a été émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour des travaux d'excavation, de tamisage et de nivelage sur la rive et le littoral de la Baie des Chaleurs ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté la firme PESCA Environnement pour nous guider dans l'élaboration d'un plan de mesures correctives ;

CONSIDÉRANT QU'un plan de compensation pour des travaux en rive a été produit par la firme PESCA Environnement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Langlois appuyé par madame Mireille Langlois et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte le plan de compensation de la firme Pesca Environnement afin de restaurer la rive à la suite des travaux de terrassement du site effectués en juillet 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-10-486
TRAVAUX DE MAINTENANCE ET MISE EN MARCHÉ DES
COMPRESSEURS À L'ARÉNA

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte le paiement des deux factures de Cimco pour les travaux de maintenance et mise en marche des compresseurs à l'aréna au montant de 7 331,41, taxes incluses, et l'entretien des compresseurs au montant de 1 683,23 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-10-487
EMPLOYÉS SAISONNIERS

Il est proposé par madame Mireille Langlois appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons met fin au contrat de travail de monsieur Normand Huard et ce, en date du 20 octobre 2018 ;

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons accorde une prolongation de travail d'une semaine à monsieur Francis Jean pour se terminer en date du 20 octobre 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-10-488
DEMANDE D'APPUI FINANCIER
LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- Augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- Appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour ;

ATTENDU QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons a présenté en 2018-2019 une demande d'appui financier admissible pour la mise à jour de la politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales ;

ATTENDU QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales en 2018-2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Langlois appuyé par madame Mireille Langlois et résolu

QUE les membres du conseil municipal autorise madame Chantal Vignet, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer au nom de la municipalité de Port-Daniel–Gascons tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2018-2019 ;

QUE les membres du conseil municipal confirment que mesdames Marie-Ève Allain et Sylvie Blais sont les élues responsables des questions familiales.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-10-489
SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
2^{IEME} VERSEMENT

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le 2^{ième} versement au montant de 46 387 \$ pour les services de la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-10-490
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-11
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2017-06
DE LA MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL–GASCONS

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons adopte, par la présente, le règlement numéro 2018-11 modifiant le règlement de zonage numéro 2017-06 de la municipalité de Port-Daniel–Gascons.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-11
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2017-06
DE LA MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 2017-06 est entré en vigueur le 27 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, modifier son règlement de zonage en suivant les dispositions de la loi;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'adopter des modifications à sa réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 13 août 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 13 août 2018, le premier projet de règlement numéro 2018-11;

CONSIDÉRANT QUE la population a été informée du projet de règlement et qu'elle a eu l'opportunité de s'exprimer lors de l'assemblée publique de consultation tenue le 10 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté, à la séance ordinaire du 10 septembre 2018, le second projet de règlement numéro 2018-11;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande n'a été reçue afin que le règlement numéro 2018-11 soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte, par la présente, le document intitulé « **Règlement numéro 2018-11 modifiant le règlement de zonage numéro 2017-06 de la Municipalité de Port-Daniel-Gascons** », qui se lit comme suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : TITRE

Le présent règlement portera le titre de « Règlement numéro 2018-11 modifiant le règlement de zonage numéro 2017-06 de la Municipalité de Port-Daniel-Gascons ».

ARTICLE 3 : BUT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but d'autoriser les usages « H2 - Habitation unifamiliale jumelée », « H3 – Habitation bifamiliale isolée », « H10 - Habitation communautaire avec services » et « H11 – Habitation collective » ainsi que d'augmenter la hauteur maximale et le coefficient d'occupation du sol maximum (C.O.S.) pour la zone 12-H située au centre du village de Port-Daniel et de réduire la marge de recul avant

minimum pour la zone 37-H située dans le secteur de la route Morin Nord à Gascons.

**ARTICLE 4 : **MODIFICATION DE LA GRILLE DES
=SPÉCIFICATIONS****

L'annexe J intitulée « Grilles des spécifications » qui fait partie intégrante du règlement de zonage est modifiée de la façon suivante :

- La grille des spécifications pour la zone 12-H est modifiée par l'ajout des usages « H2 - Habitation unifamiliale jumelée, « H3 – Habitation bifamiliale isolée », « H10 - Habitation communautaire avec services » et « H11 – Habitation collective » tout en fixant la hauteur maximale à 12 mètres et le coefficient d'occupation du sol maximum (C.O.S.) à 0,6;
- La grille des spécifications pour la zone 37-H est modifiée en réduisant la marge de recul avant minimum à 7 mètres.

Le tout tel qu'apparaissant à l'ANNEXE I, faisant partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 5 : **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Henri Grenier
Maire

Chantal Vignet
Dir. générale/sec.trésorière

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-10-491
PAVAGE SUR CERTAINS TRONCONS DU RÉSEAU ROUTIER

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte la soumission de Eurovia Québec construction inc. au montant de 36 665,50 \$, taxes en sus, pour des travaux de pavage.

Cette dépense est défrayée à même le poste du surplus accumulé non affecté de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, certifie qu'il y a des crédits suffisants au poste du surplus accumulé non affecté de la municipalité pour acquitter la dépense décrite dans la présente résolution.

Dir. gén. / secrétaire-trésorière

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-10-492
ACCEPTATION DE LA SOUMISSION
NASCO INC.

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte la soumission de Nasco inc. au montant de 60 225,60 \$, taxes en sus, pour des travaux de pavage.

Cette dépense est défrayée à même le poste du surplus accumulé non affecté de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, certifie qu'il y a des crédits suffisants au poste du surplus accumulé non affecté de la municipalité pour acquitter la dépense décrite dans la présente résolution.

Dir. gén. / secrétaire-trésorière

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-10-493 **COUVERTURE D'AMBULANCE** **EN DÉPLOIEMENT DYNAMIQUE**

CONSIDÉRANT QUE si l'ambulance du secteur Chandler reçoit un appel, la zone de Chandler doit être couverte, ce qui oblige le déplacement de l'ambulance de Gascons au Couche-Tard de Chandler, soit à 26 km de Gascons

CONSIDÉRANT QUE si l'ambulance du secteur Grande-Rivière reçoit un appel, Chandler se déplace à Grande-Rivière et Gascons doit se déplacer au Couche-Tard de Chandler, soit à 26 km de Gascons

CONSIDÉRANT QUE si l'ambulance de Chandler et Grande-Rivière reçoivent un appel, alors la zone de Chandler doit être couverte, ce qui oblige le déplacement de l'ambulance de Gascons à la caserne de Chandler, soit à 29 km de Gascons

CONSIDÉRANT QUE si l'ambulance du secteur Gascons reçoit un appel, la zone de Gascons doit être couverte par le véhicule de Chandler au Couche-Tard de Chandler, soit à 26 km de Gascons

CONSIDÉRANT QUE la zone de Port-Daniel-Gascons se retrouve couverte en dernier recours lors d'un déploiement dynamique depuis le début des horaires à l'heure qui a débuté le 02 septembre 2018

CONSIDÉRANT QUE lors d'un déploiement dynamique, la population de Port-Daniel-Gascons est couverte par l'ambulance à au moins 26 km du secteur Gascons

CONSIDÉRANT QUE nous jugeons le délai d'intervention de l'ambulance beaucoup trop long et cela dû à son emplacement (soit au moins de 26 km de Gascons)

CONSIDÉRANT QUE l'ambulance doit partir de Chandler pour répondre à l'appel et retourner à Chandler où se trouve l'hôpital

CONSIDÉRANT QUE la sécurité et la vie de nos concitoyens pourraient être affectées lors d'un déploiement dynamique

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que le conseil municipal de Port-Daniel-Gascons demande au CISSS de la Gaspésie de se pencher sur le problème et de trouver une solution pour réduire le délai d'intervention lors d'un déploiement dynamique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-10-494
SOULIGNEMENT D'UNE CITOYENNE CENTENAIRE

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise l'achat de produits pour remettre à madame Alma Chedore en guise de soulignement pour ses 100 ans.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AFFAIRES NOUVELLES

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-10-495
PROTOCOLE D'ENTENTE
LE PÔLE DES TECHNOLOGIES PROPRES DE LA GASPÉSIE

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Port-Daniel–Gascons a appuyé la création du Pôle des technologies propres de la Gaspésie de par la résolution numéro 2017-12-471 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil le 11 décembre dernier ;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Port-Daniel–Gascons a appuyé la création du Pôle par une contribution financière au montant de 25 000 \$ annuellement pour une durée de trois (3) ans ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mireille Langlois appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise la directrice générale, madame Chantal Vignet ainsi que son témoin à signer pour et au nom de la municipalité le protocole d'entente avec le Pôle des technologies propres de la Gaspésie ;

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte de verser en un seul versement, un montant de 25 000 \$ pour la première année du projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-10-496
PROBLÈMES D'ÉROSION DE LA ROUTE DE LA BAIE

Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons mandate le directeur des travaux et/ou l'inspecteur municipal à aller vérifier sur les lieux les problèmes d'érosion de la berge située dans la route de la Baie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-10-497
ACQUISITION DE TERRAIN
ENTRE LE CENTRE MULTI ET L'ARÉNA

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons entreprenne des démarches pour une possibilité d'acquisition de terrain portant le numéro de cadastre P-406-7 situé à la route Chapados.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions s'est tenue avec les personnes présentes à cette séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-10-498
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Hartley Lepage propose la clôture et la levée de la séance à 21h20.

Henri Grenier
Maire

Chantal Vignet,
Dir. générale/secrétaire-trésorière